



# COURRIER

DE LA  
COMMISSION

## DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

No 17

Avril 1961 (I)

Pour usage de service

### La relance politique

Résumé du discours du professeur Walter Hallstein, président de la Commission de la C.E.E., devant l'Assemblée parlementaire européenne le 9 mars 1961

Le 9 mars 1961, au cours du débat politique de l'Assemblée parlementaire européenne, consacré aux résultats de la conférence du 10 février à Paris et qui a été ouvert par l'intervention de M. Pierre Wigny, président en exercice du Conseil, le président Walter Hallstein a pris la parole à l'ouverture de la réunion de l'après-midi.

Se ralliant au jugement qu'avait porté M. Wigny sur les résultats de la réunion des six chefs de gouvernement les 10 et 11 janvier 1961, le président Hallstein a déclaré que le communiqué de Paris, expression de la volonté politique des six pays, constituait un excellent point de départ ainsi qu'un élément précieux de clarification, dont la nécessité s'était d'ailleurs fait sentir.

La relance politique, a poursuivi le président Hallstein, était véritablement un produit de notre Communauté. Le communiqué avait souligné en effet qu'il ne saurait être question de porter atteinte aux Communautés existantes, et cela non seulement dans leur état actuel mais également, ce qui était beaucoup plus important, en tenant compte de la dynamique de leur développement futur. Nos Communautés représentaient un stade particulièrement avancé de l'intégration européenne : on ne saurait donc admettre, au lieu d'un progrès, un retour en arrière. En effet, le communiqué avait indiqué que ni l'aspect politico-économique ni l'aspect purement politique de la construction européenne ne devrait avoir priorité l'un sur l'autre, mais que tous les deux représentaient des progrès vers un objectif supérieur : l'unification politique de l'Europe dans le sens large du terme.

D'autre part, le communiqué de Paris avait nettement situé l'œuvre de l'intégration européenne dans son contexte mondial, comme l'une des manifestations les plus significatives de notre époque sur le plan de la politique internationale. Avec une très grande clarté le

communiqué avait défini les buts de cette intégration, à savoir assurer la liberté et le progrès et mettre l'Europe en mesure de faire face à des responsabilités mondiales. Le président Hallstein s'est félicité du fait que le communiqué ait mentionné particulièrement les rapports avec les Etats-Unis ainsi que le caractère ouvert de la Communauté vis-à-vis des autres pays européens. A cet égard, il a noté encore une fois que le problème européen deviendrait d'autant plus facile à résoudre dans la mesure où les progrès seraient enregistrés à l'intérieur de la Communauté.

En terminant son intervention, le président Hallstein a souligné qu'il aurait été erroné de s'attendre dès maintenant à des projets et à des programmes clairs, détaillés et concrets pour la relance politique. Le communiqué de Paris, a-t-il dit, a laissé ouverte d'une façon pragmatique toutes les possibilités et toutes les méthodes. Il était désormais possible d'entamer avec des espérances raisonnables une nouvelle phase du développement de la construction européenne, phase à laquelle la Commission serait toujours heureuse de collaborer et dans laquelle les membres de l'Assemblée parlementaire européenne devraient continuer comme par le passé d'exercer leur vocation de stimulant et de contrôle.

La relance politique . . . . .	1
Relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine . . . . .	1
Le Fonds européen de développement . . . . .	3
Opérations de la Banque européenne d'investissement . . . . .	4
La réévaluation du D-mark et du florin . . . . .	4
Télégrammes . . . . .	4

### Relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine

#### Relations commerciales

Depuis l'étude parue dans le n° 4 du Courrier, l'évolution des échanges entre l'Amérique latine et la Communauté économique

européenne a été satisfaisante pour les deux parties, comme le montre le tableau suivant (les chiffres de 1960 étant extrapolés sur la base des chiffres qui correspondent aux onze premiers mois de l'année 1960).

	Importations de la C.E.E. (en millions U.S. \$ et en %)						Exportations de la C.E.E. (en millions U.S. \$ et en %)					
	Total	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	Total	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.
1958	1561	756	212	208	240	145	1492	703	212	270	133	173
1959	1630	797	218	228	240	148	1506	715	233	251	150	158
1960	1806	856	255	289	231	175	1544,3	731	260	260	147	145,5
1958/60	+15 %	+13 %	+21 %	+38 %	-4 %	+20 %	+4 %	+4 %	+22 %	-3 %	+10 %	-16 %

Il y a progrès des échanges dans les deux sens, plus net pour les achats de la C.E.E. que pour ses ventes. Tous les pays de la C.E.E. ont accru leurs achats, sauf les Pays-Bas. Ont accru leurs ventes également tous les pays, à l'exception du Benelux et de l'Italie.

Si l'on se rapporte aux échanges de la C.E.E. avec les diverses républiques d'Amérique latine, on voit que les achats de la C.E.E.

se sont développés en provenance de tous les pays, à l'exception du Venezuela (-15 %) et de l'Amérique centrale (-8 %). Les ventes de la C.E.E., en progrès général, ont été ralenties au Brésil (-2 %), au Venezuela (-25 %) et surtout à Cuba (-40 %) par la conjoncture économique ou politique.

#### Exportations de la C.E.E. vers

	Argentine	Brésil	Venezuela	Mexique	Chili	Colombie	Pérou	Panama	Cuba	Uruguay	Equateur	Amérique centrale (ex-Panama)
1959	324	275	291	130	72	64	60	48	75	34	23	67
1960	331	270	220	142	115	89	75	58	46	43	27	84

#### Importations de la C.E.E. depuis

	Argentine	Brésil	Venezuela	Chili	Pérou	Mexique	Colombie	Uruguay	Cuba	Equateur	Amérique centrale (ex-Panama)
1959	395	258	218	145	99	137	86	42	33	42	130
1960	458	279	189	166	165	139	106	45	42	41	120

### Contactes directs entre la C.E.E. et l'Amérique latine

Sur le plan des relations directes entre la C.E.E. et l'Amérique latine, l'année 1960 a été marquée par un certain nombre d'initiatives importantes. L'on doit mentionner en premier lieu la visite faite au président Hallstein par le Dr. Arturo Frondizi, président de la Nation argentine, le 26 juin 1960. Cette visite avait été précédée les 20 et 21 juin par des consultations organisées à Bruxelles sur la politique agricole de la Communauté à la demande des U.S.A., du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, auxquelles participa une délégation argentine. Au mois de septembre, des consultations de même nature eurent lieu, toujours à Bruxelles, sur le commerce des bananes entre l'Amérique latine et l'Europe. Y participaient les représentants des six pays exportateurs, l'Equateur, le Costa Rica, le Guatemala, le Panama, la Colombie et le Honduras.

Sur le plan des relations générales, la Communauté fut invitée au mois de septembre à envoyer des observateurs à la conférence économique du « Comité des 21 » à Bogota. On sait que ce comité, créé au sein de l'Organisation des Etats américains en 1958 pour jeter les bases d'une nouvelle solidarité continentale, est l'animateur de l'Opération panaméricaine. La conférence adopta à cette occasion deux résolutions préconisant des relations plus étroites entre l'Europe et l'Amérique latine.

Enfin, le premier parmi les Etats latino-américains, le Brésil a accrédité une mission permanente auprès de la Communauté, le 14 juin 1960. Peu de jours après, le 8 juillet, le chef de la mission brésilienne faisait tenir à la Commission un mémorandum par lequel, après avoir rappelé les fondements d'une solidarité nécessaire entre l'Amérique latine et l'Europe, le gouvernement du Brésil énumérait les domaines où, à son avis, une action de la C.E.E. était

nécessaire pour éviter une détérioration des rapports entre le Brésil et la C.E.E., et pour favoriser le développement de l'Amérique latine dans l'intérêt commun.

Le Brésil classait en cinq chapitres les actions qu'il estimait nécessaires : problèmes tarifaires et contingentaires; stabilisation des prix des produits de base; financement des exportations européennes; coordination des investissements et de l'assistance technique; établissement de bureaux d'information et liaison de la Communauté en Amérique latine.

Ce document a donné une impulsion nouvelle aux travaux de la Communauté dans ce domaine. Après des études approfondies confiées à des groupes d'étude spécialisés, la Communauté a pris la décision d'offrir au Brésil des conversations directes destinées à approfondir les questions que le mémorandum n'abordait encore que sous une forme générale.

Le changement de gouvernement survenu au Brésil et les réorganisations internes qu'il implique, laissent penser que ces conversations, qui seront de nature purement exploratoire, et se limiteront donc à des compléments d'information sur la position des parties, pourront commencer à la fin du printemps.

On peut prévoir qu'elles s'étendront à d'autres Etats latino-américains. Un certain nombre des questions qui y seront abordées intéressent en effet d'autres Etats latino-américains outre le Brésil. D'autre part, les procédures d'accréditement de missions permanentes sont en cours actuellement pour quatre autres pays : Mexique, Colombie, Pérou et Uruguay, ce qui facilitera l'examen des questions d'intérêt mutuel entre la C.E.E. et ces pays. Enfin, la Commission songe à établir des liaisons organiques, sous des formes qui restent à déterminer, avec les organisations régionales latino-américaines : Organisation des Etats américains; Organisation des Etats d'Améri-

que centrale; Comité provisoire du traité de Montevideo; Banque interaméricaine de développement. Elle collabore déjà, sur un plan plus officieux, avec la commission des Nations Unies pour l'Amérique latine.

Tout donne donc à penser que les problèmes dont les Etats latino-américains attribuent l'apparition à l'institution de la Communauté économique européenne seront, dans l'avenir, étudiés avec continuité et efficacité.

## Le Fonds européen de développement

Au cours du mois de février, la Commission a approuvé le financement, par le Fonds européen de développement, des deux projets de caractère social suivants :

### Dans le département de la Réunion

Assainissement de Saint-Denis pour un montant en engagement provisoire de 172 000 000 de francs CFA (équivalant à 697 000 unités de compte environ).

L'évacuation des eaux n'est actuellement assurée à Saint-Denis que d'une façon très précaire. Les eaux usées vont dans des puits perdus, tinettes et fosses septiques, les eaux pluviales s'écoulent dans un embryon de ruisseaux d'évacuation très incomplet et nettement insuffisant en périodes de moyennes ou de fortes pluies. L'accroissement rapide de la population, la densité des habitations aggravent sans cesse ce problème.

Le projet, qui constitue une tranche de travaux techniquement autonome et prioritaire, permettra l'assainissement de la partie la plus peuplée de la ville en tenant compte d'un plan d'urbanisme récemment approuvé.

### Dans la Nouvelle Guinée néerlandaise

Réalisation d'un relevé aérien de la Nouvelle Guinée néerlandaise, pour un montant en engagement provisoire de 3 099 000 unités de compte (soit environ 11 775 000 florins).

Les travaux, qui porteront sur environ 80 % de la superficie du territoire, trouvent leur place dans le programme de reconnaissance générale du pays, dans le cadre duquel le Fonds européen de développement a déjà financé des missions d'études géologiques et démographiques. La réalisation complète de ce programme de recherches constitue une condition indispensable pour entamer d'une façon positive le problème du développement de la Nouvelle Guinée néerlandaise.

Pendant la même période ont été signées les conventions de financement suivantes :

— une convention de financement avec la république du Sénégal, relative à deux projets de caractère économique, d'un montant total de 2 545 000 unités de compte en engagement provisoire;

— deux conventions de financement avec la république du Mali, relatives à deux projets de caractère économique et un projet de caractère social d'un montant total de 2 795 000 unités de compte en engagement provisoire;

— deux conventions de financement avec la république de la Côte-d'Ivoire, relatives à un projet de caractère économique et un projet de caractère social, d'un montant total de 1 702 000 unités de compte en engagement provisoire;

— une convention de financement avec la république du Togo, relative à un projet de caractère économique, d'un montant total de 1 500 000 unités de compte en engagement provisoire;

— une convention de financement avec la Nouvelle Guinée néerlandaise, relative à un projet de caractère social d'un montant total de 680 000 unités de compte en engagement provisoire.

## Situation des opérations du Fonds européen de développement

Financements approuvés à la date du 28 février 1961

(en milliers d'unités de compte)

Pays ou territoire	Nombre de projets	Montant total	Pays ou territoire	Nombre de projets	Montant total
Congo (Léopoldville)	8	9 384	Mauritanie	3	2 343
Ruanda-Urundi	9	2 297	Niger	2	7 290
<b>Totaux</b>	<b>17</b>	<b>11 681</b>	Nouvelle-Calédonie	4	273
Cameroun	8	7 322	Polynésie	2	2 769
Centrafrique	8	3 372	Sénégal	6	13 656
Comores	1	81	Tchad	6	8 067
Congo (Brazzaville)	4	2 768	Togo	9	5 204
Côte-d'Ivoire	6	5 188	Réunion	1	697
Côte française des Somalis	1	742	Groupements d'Etats	2	5 251
Dahomey	7	1 595	<b>Totaux</b>	<b>108</b>	<b>95 731</b>
Gabon	5	5 070	Somalie	1	1 950
Haute-Volta	7	4 781	Nouvelle Guinée néerlandaise	6	12 487
Madagascar	14	13 282	<b>Totaux généraux</b>	<b>132</b>	<b>121 849</b>
Mali (ex-Soudan)	12	5 980			

## Opérations de la Banque européenne d'investissement

Le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a tenu une de ses réunions habituelles le 24 février 1961.

Il a approuvé trois opérations de prêt portant sur un total d'environ 27 millions d'unités de compte (1 unité de compte = 1 \$)

Avec deux de ces opérations, la Banque intervient pour la première fois dans le secteur des transports pour financer des projets d'infrastructure visant à la modernisation et au renforcement de la ligne Gênes-Modane-Chambery qui est la liaison ferroviaire la plus importante entre l'Italie et la France.

Un prêt de 21 millions d'u.c. a été approuvé en faveur des chemins de fer italiens pour réaliser la transformation du système de traction électrique entre Gênes et Modane. Le nouveau système de traction, plus économique, permet également un accroissement notable de la capacité de la ligne et contribue à l'unification de la traction électrique sur le réseau italien.

Une opération simultanée, portant sur un montant de 4 millions d'u.c., a été approuvée en faveur de la Société nationale des chemins

de fer français pour un projet comportant l'extension des gares de Modane et St.-Jean-de-Maurienne et l'amélioration de certaines installations fixes de la ligne Modane-Chambery. Ces projets permettront d'aménager la capacité de la ligne en l'augmentant d'une manière substantielle; il sera ainsi possible de faire face à l'accroissement rapide du trafic.

Un financement d'environ 2 millions d'u.c. a été approuvé en faveur de la société Progil-Bayer-Ugine pour la construction, près de Grenoble (Isère), d'une usine pour la production de certains produits chimiques destinés à la fabrication de mousses et vernis synthétiques. Cette nouvelle installation réalise sur le plan du Marché commun une association des capitaux, des techniques et des réseaux commerciaux de sociétés allemande et française. Elle représente aussi un effort de décentralisation de la part de la société allemande dont les installations en Allemagne présentaient une centralisation particulièrement forte.

## La réévaluation du D-mark et du florin

La république fédérale d'Allemagne a décidé de réduire de 4,20 à 4 la parité du DM vis-à-vis du dollar, ce qui correspond à une revalorisation de 4,75 % environ. La Commission en a été informée dès que ce projet est entré dans la phase de la décision.

Cette décision avait été précédée, depuis le mois de juin 1960, de discussions approfondies au sein du Comité monétaire et du Comité de politique conjoncturelle sur les problèmes que posait l'excédent de la balance des paiements de la république fédérale d'Allemagne. Au cours de ces discussions, les représentants de la Commission et des Etats membres avaient eu la possibilité de faire connaître leurs points de vue sur ces problèmes. On se rappellera que l'article 107 du traité de Rome prévoit que « chaque Etat membre traite sa politique en matière de taux de change comme un problème d'intérêt commun ».

La Commission, s'appuyant sur les avis exprimés par le Comité monétaire et le Comité de politique conjoncturelle, avait constaté

que la permanence d'importants excédents de balance des paiements permettait de considérer qu'il existait un déséquilibre durable entre la république fédérale d'Allemagne et le reste du monde. Faut-il dire que la réévaluation du mark et même compte tenu d'exportations de capitaux sensiblement accrues, l'ajustement inévitable de l'économie allemande aux exigences de l'équilibre externe se réaliserait par une augmentation du niveau des prix allemands.

Les Pays-Bas, ayant à faire face à certains problèmes analogues à ceux de la république fédérale d'Allemagne, et entretenant avec celle-ci des relations commerciales particulièrement étroites, le gouvernement néerlandais a également informé la Commission de sa décision de réévaluer le florin dans la même mesure que le DM.

La Commission a favorablement accueilli ces décisions des gouvernements allemand et néerlandais, comme apportant une contribution au maintien de la stabilité interne dans ces pays membres et au rétablissement de l'équilibre monétaire international.

## Télégrammes

Le président de la Commission de la Communauté économique européenne, M. Walter Hallstein, a reçu le 14 mars 1961, en présence de M. Jean Rey, membre de la Commission, et de M. Günther Seeliger, directeur général des relations extérieures, Son Excellence M. l'ambassadeur Primo Villa Michel qui lui a remis ses lettres de créance en sa qualité de chef de la mission du Mexique auprès de la Communauté économique européenne.

La Commission de la C.E.E. a désigné M. Beniamino Olivi comme porte-parole de la Commission en remplacement de M. Giorgio Smoquina, qui avait quitté ses fonctions en novembre 1960. Né à Treviso le 19 avril 1925, M. Olivi est docteur en droit de l'université de Padoue et docteur en sciences économiques et commerciales de l'Institut supérieur universitaire Ca' Foscari de Venise. Il a été chargé de cours de droit public à l'université catholique de Milan et à l'université de Pavie. Il est entré au service de la Commission en 1958.